

## Commune de Bernex

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 08 Avril 2025 à 19h00

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre André Jacquier, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 25 Mars 2025

Nombre de conseillers en exercice : 14

Présents : Pierre André Jacquier, Dorothée Tupin, Jean-Yves Guegan, Marie-Claire Sonnois, Richard Martinez, Stéphane Vesin, Sylvie Trincaz, Edouard Betemps, Jean-Jacques Bertoni.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents : Marie Perard, Emilien Abgrall (excusés), Sandie Masson, Laurine Carraud Pierrarnaud Christin.

Procurations : Marie Perard à Richard Martinez, Emilien Abgrall à Stéphane Vesin

M. Jean-Yves Guegan a été désigné comme secrétaire de séance.

Le conseil municipal,

- 1) Approuve le procès-verbal de la séance du 10 mars 2025
- 2) Fixe les taux d'imposition des taxes directes locales – année 2025 – comme suit :
  - Taxe foncière bâtie : 28,50 %
  - Taxe foncière non bâtie : 100,00 %
  - Taxe d'habitation : 22,92 %
- 3) Approuve les comptes financiers uniques 2024 qui ont vocation à devenir la nouvelle présentation des comptes locaux pour les élus et les citoyens, fusions entre les comptes administratifs produits par l'ordonnateur et les comptes de gestion produits par le comptable public comme suit :

### Budget principal

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS
Résultats reportés.....		331 613,25	174 982,15		174 982,15	331 613,25
Opérations de l'exercice.....	2 232 852,90	2 664 162,34	272 361,37	271 675,77	2 505 214,27	2 935 838,11
TOTAUX.....	2 232 852,90	2 995 775,59	447 343,52	271 675,77	2 680 196,42	3 267 451,36
Résultats de clôture.....		762 922,69	175 667,75			587 254,94
Restes à réaliser.....			14 300,00	42 000,00	14 300,00	42 000,00
TOTAUX CUMULES.....	2 232 852,90	2 995 775,59	461 643,52	313 675,77	2 694 496,42	3 309 451,36
RESULTATS DEFINITIFS.....		762 922,69	147 967,75			614 954,94

### Budget annexe des remontées mécaniques

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS
Résultats reportés.....	26 502,60			750 330,91	26 502,60	750 330,91
Opérations de l'exercice.....	594 198,75	608 165,36	3 678 141,51	2 824 079,28	4 272 340,26	3 432 244,64
TOTAUX.....	620 701,35	608 165,36	3 678 141,51	3 574 410,19	4 298 842,86	4 182 575,55
Résultats de clôture.....	12 535,99		103 731,32		116 267,31	
Restes à réaliser.....			911 463,00	995 902,00	911 463,00	995 902,00
TOTAUX CUMULES.....	620 701,35	608 165,36	4 589 604,51	4 570 312,19	5 210 305,86	5 178 477,55
RESULTATS DEFINITIFS.....	12 535,99		19 292,32		31 828,31	

Etant ici précisé que le Maire s'étant retiré et ne participant pas au vote il a été procédé sous la Présidence de Madame Dorothée Tupin, 1<sup>ère</sup> adjointe, au vote des comptes financiers uniques.

A l'issue du vote le Maire reprend la présidence de la séance.

4) Affecte le résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 du compte financier unique principal (762.922,69 €) comme suit :

Compte 1068 : excédents de fonctionnement capitalisés : 176.000,00 €  
Le solde soit 586.922,69 € en report à nouveau

5) Décide de verser du budget principal au budget annexe des remontées mécaniques de l'exercice 2025 une subvention d'équilibre de 216.000,00 €

6) Approuve le budget primitif principal 2025 qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

Budget principal :  
Fonctionnement : 3.073.000,00 €  
Investissement : 1.063.700,00 €

7) Approuve le budget annexe des remontées mécaniques primitif 2025 qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

Budget principal :  
Fonctionnement : 717.700,00 €  
Investissement : 1.579.297,00 €

8) Adopte le projet de création d'un chemin pédestre du pont des Faverges au chemin de Sur les Crêts pour un montant estimatif de 9.600,00 euros H.T et sollicite une subvention du Conseil Départemental de la Haute-Savoie au taux le plus élevé possible dans le cadre des contrats départementaux d'avenir et de solidarité

9) Décide d'installer 5 panneaux de signalisation aux abords des deux écoles moyennant un coût estimatif de 9.514,50 euros H.T. et sollicite une subvention pour le financement de cette opération de sécurité au titre de la répartition du produit des amendes de police relatives à la circulation routière année 2024 – programme 2025

10) Approuve la proposition de réaliser des travaux de modernisation de l'installation de panneaux solaires sur le chalet d'Oche pour un montant total de travaux de 23.937,50 euros H.T. et sollicite auprès du Conseil Départemental de la Haute-Savoie une subvention au taux le plus élevé possible

11) Demande l'appui de la Société d'Economie Alpestre de la Haute-Savoie pour l'assister en vue de la réalisation des travaux prévus sur l'unité pastorale d'Oche et approuve le montant de la contribution qui s'élève à 1.625,00 euros net de taxe

12) Autorise le Maire à déposer une demande d'autorisation d'exécution de travaux afin de remplacer le télésiège de Pré-Richard par une télécabine équipée de véhicules 10 places à attaches découplables

13) Accorde à l'Association des parents d'élèves de l'école privée de Bernex une subvention de 1.525,00 € pour participer au financement d'un voyage du 17 au 19 juin 2025, sur le thème de la préhistoire avec notamment la visite de la Grotte Chauvet, de 41 élèves de la petite section au CM2 de l'école privée Saint-Ours

14) Décide d'organiser la course pédestre de la Dent d'Oche le 29 juin 2025 et fixe le droit d'inscription à 20,00 € par participant jusqu'au 27 juin 2025 inclus et à 25,00 € par participant le jour de la course soit le 29 juin 2025. Il sollicite l'association départementale des sociétés de

secours en montagne pour assurer une mission de sauvegarde des participants lors de la manifestation ainsi qu'une société de médicalisation spécialisée dans le secours en milieu difficile et isolé notamment en montagne ou un médecin

15) Décide d'emmener en bus, au restaurant le Goéland à Anthy, pour un déjeuner le samedi 17 mai 2025, les mamans habitant la commune à l'occasion de la fête des mères

16) Approuve les convention cadres de mise à disposition d'un véhicule d'hydrocurage, pour des opérations curatives ou pour l'entretien préventif d'ouvrages, proposées par la CCPEVA moyennant un forfait de mise à disposition pour 1 heure d'intervention sur site à 140,00 € TTC et à 110,00 € TTC par heure de travail supplémentaire et autorise le Maire à signer lesdites conventions

17) Accepte qu'Enedis installe à demeure dans une bande d'un mètre de large une canalisation souterraine sur une longueur totale d'environ 30 mètres ainsi que ses accessoires et si besoin des bornes de repérage sans coffret sur la parcelle appartenant à la commune cadastrée section A sous le n° 3535 (1a 67ca) lieudit Derrière Trossy moyennant une indemnité unique et forfaitaire de 60,00 € et autorise le Maire à signer les conventions de servitude avec Enedis et les actes authentiques par devant notaire

18) Autorise le Maire à signer la convention de projets ayant pour objet de soutenir la commune dans l'élaboration de projets de développement de la lecture publique et de lui fournir des aides à l'investissement et au fonctionnement, d'une durée de 3 ans à compter de la date de signature renouvelable une fois

19) Donne un avis favorable à la création de l'association foncière pastorale des Montagnes de Novel et Lugrin.

20) Ne souhaite pas que Monsieur le Maire exerce le droit de préemption urbain dans le cadre des ventes suivantes :

- parcelles sises 325 Chemin du Chaudron cadastrées section A sous les n°s 4166 et 4173
- parcelles sises 820 Route de Grange-Blanche cadastrées section D sous les n° 2698 et 2700.

Le Maire

Pierre André Jacquier



Le Secrétaire de séance

Jean-Yves Guegan



